



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025
DELIBERATION N°9/DCM20250408/41

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 26 mars 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Rosette GRADEL, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Michel SURET (Marie-Michelle HILDEBERT), Joseph HILL (Seetha DOULAYRAM), Jacques RAMAYE (Grégory MANICOM), Marie-Alice RUSCADE (Rose-Marie LOQUES), Marie-Joël TAVARS (Pinchard DEROS), José OUANA (Sylvia SERMANSON).

Etaient absents excusés : MM. Sandra SERMANSON, Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	25	7	3	0

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, et trois (03) absents excusés. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Examen du Compte Administratif de la Ville – Exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire M. 57 applicable au budget,

Vu la délibération n°9/DCM20250227/19 du 27 février 2025 portant : Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°4 du 11/06/2020 relative à la mise en place des commissions communales et à la désignation de leurs membres,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-9DCM2025040841-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Notifiée et publiée le 15/04/2025

Considérant que le compte administratif, élaboré par le Maire, est un document de synthèse qui rend compte de la gestion de l'ordonnateur (Madame le Maire) et fait ressortir les résultats de l'année 2024.

Considérant que ce document de synthèse a une contexture analogue au Budget (sections de fonctionnement et d'investissement, recettes et dépenses) : il est obligatoire.

Considérant que par opposition au Budget, le Compte Administratif a principalement pour fonction de rapprocher les prévisions ou autorisations budgétaires votées par le Conseil Municipal (budget primitif, décisions modificatives et budget supplémentaire) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire.

Considérant qu'il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice auquel il se rapporte (année 2024).

Considérant qu'il est soumis par l'ordonnateur (Madame le Maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante par un vote avant le 30 juin de l'exercice suivant (soit avant le 30 juin 2025) hors situation d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que le vote du compte administratif constitue par ailleurs le contrôle exercé par le Conseil Municipal sur le Maire dans sa mission d'exécution du budget.

Considérant que les résultats du Compte Administratif doivent être rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public (Trésorier Municipal).

Considérant que ceux-ci sont composés du résultat de fonctionnement de nature excédentaire et du résultat d'investissement de nature déficitaire.

Considérant que l'agrégation de ces deux résultats concourt au résultat net.

Considérant que cette logique est liée au mode d'exécution du budget dans la mesure où l'autofinancement prévisionnel n'est réalisé qu'à l'issue du vote du Compte Administratif soit en année n+1 par le biais de l'affectation.

Considérant que le résultat net de clôture (fonds de renouvellement disponible) fait l'objet d'une reprise au budget suivant.

Considérant que lors de la séance d'adoption du compte administratif, le conseil municipal élit son Président. Que le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ; il ne peut en effet voter son propre compte administratif ni donner procuration à l'un des membres de l'assemblée.

Considérant que dans le cas où les suffrages exprimés – seuls pris en compte – se répartissent de manière égale, en conséquence le compte doit être considéré comme adopté, le vote contre n’étant pas majoritaire.

Considérant que les éléments budgétaires de présentation du Compte Administratif de la ville figurent dans le document « Rapport Compte Administratif 2024 » – Ville du Moule ».

Considérant que la Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du Lundi 7 avril 2025.

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public

Abstention (1) Mme Yvane RHINAN

Contre (5) MM. Justine BENIN – Pinchard DEROS – Ingrid FOSTIN – Hermann SAINT-JULIEN

+ 1 Procuration

Article 1 : D’arrêter comme suit, le Compte Administratif de la Ville pour l’année 2024 :

En Fonctionnement :

III – ADOPTION DU CA							III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B	
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		47 174 428,69	36 442 766,95	1 542 901,72	0,00	9 188 760,02	0,00	37 985 668,67
011	Charges à caractère général (3)	9 580 328,59	6 815 134,38	1 422 172,28	0,00	1 343 021,93	0,00	8 237 306,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 199 222,74	24 186 306,82	0,00	0,00	12 915,92		24 186 306,82
014	Atténuations de produits	1 087 497,00	1 024 616,63	0,00	0,00	62 880,37		1 024 616,63
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 593 284,00	3 080 709,33	84 544,96	0,00	428 029,71	0,00	3 165 254,29
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		38 460 332,33	35 106 767,16	1 506 717,24	0,00	1 846 847,93	0,00	36 613 484,40
66	Charges financières	332 517,00	228 804,33	36 184,48	0,00	67 528,19		264 988,81
67	Charges spécifiques (3)	60 000,00	27 744,71	0,00	0,00	32 255,29		27 744,71
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		392 517,00	256 549,04	36 184,48	0,00	99 783,48		292 733,52
Total des dépenses réelles		38 852 849,33	35 363 316,20	1 542 901,72	0,00	1 946 631,41	0,00	36 906 217,92
023	Virement à la section d'investissement	7 138 327,18	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 183 252,18	1 079 450,75			103 801,43		1 079 450,75
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		8 321 579,36	1 079 450,75			7 242 128,61		1 079 450,75
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		47 174 428,69	36 442 766,95	1 542 901,72	0,00	9 188 760,02	0,00	37 985 668,67

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-9DCM2025040841-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		36 012 641,00	36 841 189,77	1 800 461,04	0,00	-2 629 009,81
013	Atténuations de charges (3)	420 000,00	464 251,27	0,00	0,00	-44 251,27
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 500 600,00	1 359 993,97	0,00	0,00	140 606,03
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 578 207,00	16 811 270,61	1 524 929,04	0,00	-1 757 992,65
731	Fiscalité locale	9 642 515,00	9 522 899,93	0,00	0,00	119 615,07
74	Dotations et participations (3)	7 797 319,00	8 016 616,38	275 532,00	0,00	-494 829,38
75	Autres produits de gestion courante (3)	74 000,00	659 296,36	0,00	0,00	-585 296,36
Total des recettes de gestion des services		36 012 641,00	36 834 328,52	1 800 461,04	0,00	-2 622 148,56
76	Produits financiers	0,00	161,25	0,00	0,00	-161,25
77	Produits spécifiques (3)	0,00	6 700,00	0,00	0,00	-6 700,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	6 861,25	0,00	0,00	-6 861,25
Total des recettes réelles		36 012 641,00	36 841 189,77	1 800 461,04	0,00	-2 629 009,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		11 161 787,69				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		47 174 428,69	48 002 977,46	1 800 461,04	0,00	-2 629 009,81

En Investissement :

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	14 059 081,12	9 955 207,80	1 372 250,69	2 741 622,63	0,00	9 955 207,80	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	443 000,00	48 891,19	18 445,00	375 663,81	0,00	48 891,19
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 961 881,60	1 389 975,89	384 134,21	1 187 771,50	0,00	1 389 975,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 190 123,76	5 143 953,42	344 229,51	-298 059,17	0,00	5 143 953,42
	Total des opérations d'équipement (3)	3 659 047,75	1 673 525,40	625 441,97	1 370 080,38	0,00	1 673 525,40
Total des dépenses d'équipement		12 264 053,11	8 256 345,90	1 372 250,69	2 635 456,52	0,00	8 256 345,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1608 non budgétaire)	1 134 859,00	1 042 146,87	0,00	92 712,13		1 042 146,87
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 134 859,00	1 042 146,87	0,00	92 712,13	0,00	1 042 146,87
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 398 912,11	9 298 492,77	1 372 250,69	2 728 168,65	0,00	9 298 492,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	670 169,01	656 715,03		13 453,98		656 715,03
Total des dépenses d'ordre		670 169,01	656 715,03		13 453,98		656 715,03
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		884 443,45					
Total des dépenses d'investissement cumulées		14 953 524,57	10 839 651,25	1 372 250,69	2 741 622,63	0,00	9 955 207,80

Accusé de réception en préfecture
971-21971117-5-20250408-9DCM2025040042-CE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		16 831 723,83	6 907 536,17	439 068,00	9 485 119,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 875 904,06	1 505 543,30	439 068,00	931 292,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 075 904,06	1 505 543,30	439 068,00	2 131 292,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 764 071,40	3 665 827,09	0,00	98 244,31
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		3 764 071,40	3 665 827,09	0,00	98 244,31
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 839 975,46	5 171 370,39	439 068,00	2 229 537,07
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	7 138 327,18			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 183 252,18	1 079 450,75		103 801,43
041	Opérations patrimoniales (8)	670 169,01	656 715,03		13 453,98
Total des recettes d'ordre		8 991 748,37	1 736 165,78		7 255 582,59
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		16 831 723,83	6 907 536,17	439 068,00	9 485 119,66

Article 2 : D'arrêter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	47 940 876,47	45 549 186,98	10 277 344,24	A1 7 885 654,75
Investissement	9 955 207,80	6 907 536,17	(2) -884 443,45	A2 -3 932 115,08
Dont 1068		2 762 642,71		
Fonctionnement	37 985 668,67	38 641 650,81	(3) 11 161 787,69	A3 11 817 769,83

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 1 372 250,69	III + IV 439 068,00	B1	-933 182,69
Investissement	I 1 372 250,69	III 439 068,00	B2	-933 182,69
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	6 952 472,06
Investissement	A2 + B2	-4 865 297,77
Fonctionnement	A3 + B3	11 817 769,83

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-9DCM2025040841-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télécours citoyens » (www.telerecours.fr)

La Secrétaire,

Sylvia SERMANSON

Fait à Le Moule, le 08 Avril 2025

Pour avis conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250408-9DCM2025040841-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Notifiée et publiée le 15/04/2025